Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_004-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 21 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Kevin STEINBACHER, Christian CHAUFOUR, Mme Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia GAUVIN, Annick PORTES, MM Jean-Louis VERGNE et Eric GARNIER.

Absents représentés :
- Mme Laure ZATORSCHI donne pouvoir à M Thierry DE LA FOURNIERE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- M Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Michèle ARMANDARY donne pouvoir à M Christian FONTAINE
- M Eric DYEVRE donne pouvoir à M Vincent REMY
- M Fabrice LE TOQUIN donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE
- Mme Claude BENEZIT donne pouvoir à M Eric GARNIER

Absente :
- Mme Valérie SIMON

Madame Catherine GUGUEN-GRACIE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N°2026/004 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE « TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE GARDINER »

Présents : 23 **Représentés : 09** **Votants : 32**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_004-DE

Un marché de travaux pour la requalification de la rue Gardiner a été lancé le 7 octobre 2025 sous forme de procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan Marshall de la voirie mis en place par la municipalité.

Le marché est décomposé en 2 lots distincts. Le lot 1 porte sur le terrassement, la voirie et les eaux pluviales. Le lot 2 porte sur les aménagements paysagers et le mobilier urbain.

Pour chacun de ces 2 lots, le marché est décomposé en deux tranches de travaux :
- Tranche ferme : 1ère phase de travaux, au nord de l'avenue Edouard VII ;
- Tranche optionnelle : 2ème phase de travaux, au sud de l'avenue Edouard VII.

Ces travaux comprennent :
- L'aménagement de la chaussée et des trottoirs, avec la création d'une piste cyclable au nord de l'avenue Edouard VII ;
- De nouvelles plantations d'arbres ;
- La fourniture et l'installation de mobilier urbain.

A l'issue de la consultation prenant fin le 31 octobre 2025, huit offres ont été reçues :

Pour le lot 1 :
- SAS EVEN (35730)
- POTIN TP SARL (35120) ;
- EUROVIA BRETAGNE SAS (35174)
- COLAS FRANCE ETS COTE D'EMERAUDE (35540)

Pour le lot 2 :
- JOURDANIERE NATURE (35341)
- POISSON PAYSAGES (35400)
- SAS LEQUERTIER ERIC (35430)
- IDEVERDE (35650)

Après présentation de l'analyse des offres établie par le groupement des bureaux d'études 2LM et ADEPE, la Commission de suivi des contrats, réunie le 14 janvier 2026, propose d'attribuer le marché :

- Pour le lot 1 Terrassement – voirie – eaux pluviales :
à l'entreprise EUROVIA pour un montant d'offre de base de 836 773,48 € HT et de PSE 108 974,87 € HT, (correspondant au surcoût pour du granit provenant de carrières bretonnes), soit un montant total de 945 748,35 € HT, soit 1 134 898,02 € TTC.

- Pour le lot 2 Aménagements paysagers et mobilier urbain :
à l'entreprise SAS Eric LEQUERTIER PAYSAGES pour un montant d'offre 44 962,88 € HT, soit 53 955,46 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1531.1,

Vu le Code de la commande publique, (ordonnance 2018-074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018),

Vu l'avis favorable de la commission de suivi des contrats du 14 janvier 2026 ;

Considérant la nécessité de requalifier la rue Gardiner,

La présente délibération concerne donc l'attribution des 2 lots et pour les 2 tranches du marché.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_004-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : d'approuver les propositions de la Commission de suivi des contrats du 14 janvier 2026 :

✓ d'attribuer le lot 1 du marché de travaux à l'entreprise EUROVIA pour un montant d'offre de base de 836 773,48 € HT et de PSE 108 974,87 € HT, (correspondant au surcoût pour du granit provenant de carrières bretonnes), soit un montant total de 945 748,35 € HT, soit 1 134 898,02 € TTC.

✓ d'attribuer le lot 2 du marché de travaux à l'entreprise SAS Eric LEQUERTIER PAYSAGES pour un montant d'offre 44 962,88 € HT, soit 53 955,46 € TTC.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce marché, au nom de la Commune.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 28 janvier 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

Catherine GUGUEN-GRACIE — Arnaud SALMON

MAIRIE DE DINARD (Ille-et-Vilaine)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 29 JAN. 2026 et affichée en Mairie, le 29 JAN. 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_004-DE